

DEPARTEMENT
DE LA DROMEDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28
PROCURATIONS : 9		

Séance du 24 MAI 2023

Date de la convocation
17 mai 2023

Date d'affichage
17 mai 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
et le VINGT QUATRE MAI

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - Mme PILOZ - Mme LOUPIAS, Adjoints,
M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - Mme BRUN-CASTELLY - M. RINCK - M. TEULADE - Mme BERTHE - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN - Mme FLAMAIN - Mme TEISSEYRE, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : M. ROUSSELLE - M. MONPEYSSEN - M. MOUTARD - M. CARRERE - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - M. ALLÉE - Mme TAILLEUX - M. VAN ZELE

Excusée : Mme AUDIBERT

Secrétaire de séance : Mme LAURENT

2023 - 05 - 54

MARCHES PUBLICS

Approbation de l'Avenant N° 2 au Marché de travaux
pour l'installation de bornes escamotables

RAPPORTEUR : M. Roger VIARSAC

OBJET DU MARCHE INITIAL

Le marché porte sur la fourniture et l'installation de bornes escamotables automatiques et semi-automatiques sur la Commune de NYONS.

Le titulaire du marché est le groupement d'entreprises, Bornes Escamotables et Système, entreprise mandataire du groupement, et l'entreprise INEO.

Le marché comprend :

- ✓ Une tranche ferme : Entrée et sortie des rues de la Résistance et des Déportés,
- ✓ Une tranche optionnelle n°1 : Place Jules Laurent et Pont Roman

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 165 620,16 € HT
- Montant TTC : 198 744,19 € HT

Montant des précédentes modifications du marché :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant Avenant n°1 HT : 2 495,95 € HT
- Montant Avenant n°1 TTC : 2 995,14 € TTC
- Pourcentage d'écart induit par l'avenant n°1 : 1,51 %

OBJET ET MONTANT DE L'AVENANT N° 2

L'avancement des travaux d'aménagement de la rue de la Maladrerie et de la place Jules Laurent a rendu nécessaire une adaptation des quantités. Pour ce site il était prévu 3 bornes semi-automatiques et une borne automatique qui ont été remplacées par 3 bornes automatiques.

.../...

Le Pont Roman est classé au titre des monuments historiques. Pour pouvoir implanter son contrôle d'accès, il a été nécessaire de déplacer le dispositif hors du périmètre du monument, conformément aux recommandations du service du patrimoine de la Drôme. La voirie s'élargissant en s'éloignant du Pont Roman, deux bornes automatiques supplémentaires ont été ajoutées à la borne automatique initialement prévue, portant la quantité de bornes automatiques à installer à 3. Cette solution à 3 bornes a obtenu l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 26 404,84 € HT
- Montant TTC : 31 685,81 € TTC
- % d'écart introduit par l'avenant : 15,94 %

Cet avenant est passé sur le fondement de l'article R 2194-2 du CCP.

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 194 520,95 € HT
- Montant TTC : 233 425,14 € TTC
- % d'écart introduit par les avenants 1 et 2 : 17,45 %

En application des articles R2194-2 et R2194-3 le marché public peut être modifié pour intégrer les modifications devenues nécessaires et pour lesquelles un changement de titulaire est techniquement impossible pour cause d'interopérabilité des systèmes, dans la limite de 50 % du montant du marché initial.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 mai 2023 a émis un avis favorable à l'unanimité à ce projet d'avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'Avenant n°2 au marché d'installation de bornes escamotables,
- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer et le faire exécuter.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,
Maire de NYONS

